



INSTITUTION  
NOUVEAU  
SAIN-FRANÇOIS

**Madame, Monsieur,**

En tant qu'entreprise employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale, vous êtes assujettis à la « Taxe d'apprentissage ».

L'Institution Notre-Dame Saint-François est habilitée à percevoir la fraction de 13% de la taxe d'apprentissage nous permettant d'investir dans des équipements pédagogiques toujours plus performants, en dispensant une formation adaptée à l'évolution des différents métiers auxquels nous préparons nos élèves.

### **Cette année, le mode de collecte change !**

En effet, à **partir du 25 mai 2023**, et jusqu'à fin août 2023, vous devrez **désigner les établissements scolaires bénéficiaires du solde** de votre taxe d'apprentissage sur la plateforme **Soltéa**.

Pour cela, il vous faudra **accéder à votre compte Net entreprises**. Sur la page d'accueil, vous devrez aller à :

- 1 | Votre Espace Entreprise**
- 2 | Gestion**
- 3 | Gérer les déclarations**
- 4 | Vous positionner sur votre établissement et cliquer sur le petit carré « Choix des déclarations »**
- 5 | Dans la liste de gauche « Liste des déclarations disponibles », vous devez vous positionner sur « Soltéa » et cliquer sur la flèche vers la droite pour basculer « Soltéa » dans la liste des déclarations sélectionnées.**

Vous pourrez ensuite revenir à votre tableau de bord (page d'accueil du site Net entreprises) ; dans la liste de vos déclarations, un nouveau carré s'affichera « Soltéa – Employeurs ».

En cliquant sur ce carré, vous aurez accès à un questionnaire vous permettant d'indiquer votre choix d'affectation de taxe d'apprentissage.

**Pour verser à l'Institution Notre-Dame Saint-François, vous pourrez nous retrouver :**

| Soit par notre numéro de Siret : 328 886 957 00039

| Soit par les numéros UAI de nos formations : 0271070S ou 0271743Y

**TAXE D'APPRENTISSAGE**

**2023 CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR**

**En faisant le choix de nous affecter votre solde de taxe d'apprentissage, vous nous aidez à défendre nos valeurs empruntées de rigueur et de respect, en favorisant par notre label «Erasmus +», l'ouverture au monde par des stages à l'étranger.**

En plus des formations en CAP et Bac professionnel dans les métiers de la vente, du commerce, de l'accueil ainsi que de la gestion administration, nous disposons d'un pôle d'enseignement supérieur de 1800 m<sup>2</sup> afin de nous permettre de former les étudiants de nos BTS en formation initiale et en alternance :

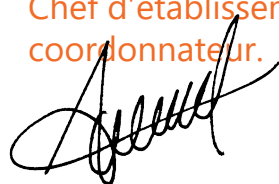
- MCO (Management Commerce Opérationnel)
- NDRC (Négociation et Digitalisation de la Relation Client)
- GPME (Gestion des Petites et Moyennes Entreprises)

Notre seul objectif est de former des jeunes gens capables d'être des salariés dynamiques et volontaires dans vos entreprises en obtenant leur diplôme avec brio ! Nos enseignants issus en grande partie du monde professionnel nous permettent d'obtenir plus de 90% de réussite aux examens en valorisant les talents de chacun !

**Comptant sur votre soutien, Laëtitia PECQUEUX, Responsable administrative et financière, reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 02 32 33 27 96 ou par mail : [l.pecqueux@ndsf.fr](mailto:l.pecqueux@ndsf.fr)**

**Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.**

Alexandre TOUSSAINT,  
Chef d'établissement  
coordonnateur.



## ATTENTION

Seule l'affectation via Soltéo nous permet de bénéficier du solde de votre Taxe d'Apprentissage.

Nous ne pouvons plus collecter directement vos versements comme l'année dernière